

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE D'ASBESTOS

À une **séance ordinaire** du Conseil municipal de la Ville d'Asbestos, tenue ce **7^e jour du mois de mai 2012**, à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville d'Asbestos, à compter de 19h30. Sont présents à la séance:

- Monsieur Hugues Grimard, maire
- madame Nathalie Durocher, conseillère au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur Serge Boislard, conseiller au poste numéro 3
- madame Nicole Forgues, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6 (Absent)
- monsieur Georges-André Gagné, directeur général
- madame Marie-Christine Fraser, greffière

Le conseiller Pierre Benoit a motivé son absence. Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire, il est donc procédé comme suit:

2012-109

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé avec les ajouts suivants :

- 6.4 Participation au tournoi de golf de la Fondation sportive de l'École secondaire de l'Escale
- 7.6 Servitudes pour réseau d'égout dans le secteur Trois-Lacs : autorisation de signatures

Adoptée.

2012-110

ADOPTION PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2012

Les membres du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 avril 2012, il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée.

2012-111

ADOPTION PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 AVRIL 2012

Les membres du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 23 avril 2012, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée.

CORRESPONDANCE

- › Avis de décision : Programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues du 10 avril au 6 mai 2011, dans des municipalités du Québec;
- › Lettre du député de Richmond, monsieur Yvon Vallières, accusant réception de la résolution 2012-95 concernant la demande de subvention dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier;
- › Lettre de remerciements de l'Union des municipalités du Québec pour le Fonds urgence Haïti;
- › Lettre du ministère des Transports du Québec concernant les véhicules hors route et le milieu municipal.

DEMANDES DES CONTRIBUABLES

Le Plateau de travail de la Croisée des sentiers présente aux membres de l'assemblée un « slam » pour la proclamation de la Semaine Nationale de la santé mentale 2012.

- › Un contribuable remercie le Conseil pour le remplacement des lumières à l'arrière de l'usine de filtration.

Il demande aussi quelques informations sur les bris d'eau survenus lors du lavage du réseau.

De plus, il s'informe sur le nombre de bêtes abattues aux Viandes Laroche et l'impact sur l'usine d'épuration des eaux usées de la Ville d'Asbestos.

Finalement, il demande au Conseil si un comité pour les nouveaux arrivants existe à Asbestos.

- › Une citoyenne se demande si l'ordre du jour pourrait être disponible sur le site Internet le vendredi précédant la séance.
- › Un citoyen demande où est le crucifix qui se trouvait dans la salle du Conseil.

PROCLAMATION « SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE 2012 »

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 7 au 13 mai sous le thème du sentiment de sécurité, et qu'à l'intérieur comme à l'extérieur, se sentir bien et en sécurité c'est important ! ;

CONSIDÉRANT que le personnage d'Alain Térieur invite chaque personne à être attentive à son intérieur de même qu'à celui de celles et ceux qui l'entourent en épaulant, en écoutant et en respectant ; il fait aussi voir que ces gestes jouent un rôle primordial dans l'équilibre émotionnel et la santé psychologique de chacun ;

CONSIDÉRANT que les actions favorisant le sentiment de sécurité relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée à tous les échelons de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement ;

CONSIDÉRANT que le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine et encourage l'implication de tous les secteurs de la société québécoise ;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- a) en invitant les citoyennes et les citoyens à s'approprier les outils qui les sensibiliseront au rôle déterminant du sentiment de sécurité pour soi et pour l'entourage proche comme éloigné;
- b) en lisant la proclamation, en la signant et en la retournant à l'ACSM ;

PAR CONSÉQUENT, je, Hugues Grimard, maire de la Ville d'Asbestos, proclame par la présente la semaine du 7 au 13 mai 2012 « Semaine de la santé mentale » dans la ville d'Asbestos et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître ensemble que :

À l'intérieur comme à l'extérieur, se sentir bien et en sécurité c'est important !

Hugues Grimard, maire

DÉPOT D'UNE PÉTITION - AVENIR DE TRANSBESTOS INC.

Le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos prend connaissance d'une pétition déposée par l'organisme « Défi handicap des Sources » ayant pour motif de sensibiliser la Ville d'Asbestos à l'effet que le transport adapté couvrant la majeure partie de la MRC des Sources soit plus disponible et plus régulier.

Cette pétition a été signée par plus de 300 personnes. On demande entre autres de bonifier et optimiser le service aux utilisateurs en élargissant les plages horaires; en offrant le service durant toute la période estivale, en se rapprochant des besoins des clients et en utilisant les nouvelles technologies tel que : boîte vocale, courriel, etc.

Le Conseil municipal d'Asbestos est déjà conscientisé de la problématique vécue par l'organisme Transbestos inc. et fait tout en son pouvoir pour y remédier le plus rapidement possible.

2012-112**CHEVALIERS DE COLOMB : CONTRIBUTION POUR PROGRAMME-SOUVENIR DU 35^E ANNIVERSAIRE DE FONDATION**

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d'Asbestos contribue pour un montant de 300 \$ à même les profits du tournoi de golf du Maire, et ce, pour le programme-souvenir à être fait à l'occasion du 35^e anniversaire de fondation des Chevaliers de Colomb, assemblée Mgr. Castonguay.

Adoptée.

2012-113**FONDATION SPORTIVE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DE L'ESCALE : TOURNOI DE GOLF**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu que la Ville d'Asbestos participe au tournoi de golf de la Fondation sportive de l'École secondaire de l'Escale d'Asbestos en y déléguant deux joueurs au coût de 65 \$ chacun. Ce tournoi de golf sera tenu le samedi 26 mai 2012 et il en est à sa 10^e édition.

Adoptée.

2012-114**APPROBATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE MARS 2012**

Après étude et vérification de la liste des comptes payables, salaires versés et remboursement de la dette pour le mois de mars 2012, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que ces déboursés soient approuvés tels que ci-après décrits :

- Administration municipale	780 667,84 \$
- Dépenses en immobilisations	-
Total du mois de mars 2012:	780 667,84 \$

Adoptée.

2012-115**RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ : COTISATION 2012**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que la Ville d'Asbestos paie sa contribution au montant de 100 \$ pour l'année 2012 au Réseau québécois de villes et villages en santé.

Adoptée.

2012-116**CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE : ADHÉSION 2012**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que la Ville d'Asbestos renouvelle son adhésion 2012 au montant de 138 \$ plus taxes afférentes au Carrefour Action municipale et Famille.

Adoptée.

2012-117**RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2012-181 : EMPRUNT TEMPORAIRE**

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que conformément à l'article 567.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil municipal d'Asbestos autorise un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins des Métaux blancs, pour le paiement des dépenses effectuées en vertu du règlement d'emprunt numéro 2012-181 pour l'exécution des travaux de réfection majeure d'une partie du boulevard Saint-Luc et d'une partie de la rue Manville-Est.

L'emprunt temporaire sera d'un montant de 3 501 700 \$, lequel correspond à l'emprunt à long terme autorisé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Cet emprunt sera remboursé immédiatement lors de l'encaissement du produit de l'emprunt à long terme.

De plus, la trésorière, Manon Carrier, est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, tous les documents nécessaires aux fins de la présente.

Adoptée.

2012-118**ÉTATS FINANCIERS 2011 DE L'OMH DE LA VILLE D'ASBESTOS**

Après avoir pris connaissance des états financiers 2011 déposés pour l'Office municipal d'habitation de la Ville d'Asbestos, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu que la Ville d'Asbestos reconnaisse le déficit établi au 31 décembre 2011 comme suit :

› Déficit avant capitalisation :	644 234 \$
› Après capitalisation :	499 068 \$
› Quote-part municipale :	49 907 \$

Adoptée.

2012-119**SERVITUDES POUR RESEAU D'ÉGOUT DANS LE SECTEUR TROIS-LACS : AUTORISATION DE SIGNATURES**

CONSIDÉRANT que les infrastructures du réseau d'égout dans le secteur Trois-Lacs datent de plus de trente ans;

CONSIDÉRANT que plusieurs infrastructures sur des propriétés privées ne sont pas répertoriées par la Ville d'Asbestos et par conséquent qu'elle ne détient aucune servitude afin d'y faire de l'entretien ou des réparations;

CONSIDÉRANT que le fait de détenir une servitude est essentiel afin d'assurer un bon fonctionnement du réseau ainsi que d'offrir le meilleur service aux citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d'Asbestos régularise ces situations en se dotant de servitudes, à ses frais, chaque fois qu'un cas d'infrastructure sur une propriété privée est porté à l'attention de la municipalité. De plus, le Conseil autorise la greffière et le maire à signer tout document concernant les dites servitudes, et ce, pour et au nom de la Ville d'Asbestos.

Adoptée.

2012-120

SOUSSION : FOURNITURE DE BÉTON BITUMINEUX 2012

Des soumissions sur le système électronique d'appel d'offres publiques (SEAO) ayant été demandées pour fourniture de béton bitumineux pour les besoins de la Ville d'Asbestos, elles ont été reçues, analysées et trouvées comme suit :

SINTRA INC.					
Quantité	Mélange	Prix unitaire	Escompte	Transport	Prix total
±500 t.m.	EB-14	84,00 \$	3,00	4,37 \$	42 685,00 \$
±300 t.m.	EB-10 ou EB-10S	89,80 \$	3,00	4,37 \$	27 351,00 \$
±700 t.m.	EB-5	105,70 \$	3,00	4,37 \$	74 949,00 \$
Grand total					144 985,00 \$

Prix pour une équipe de pose complète : 32,00 \$/t.m.

CONSTRUCTION DJL INC.					
Quantité	Mélange	Prix unitaire	Escompte	Transport	Prix total
±500 t.m.	EB-14	91,60 \$	0	13,883 \$	52 741,50 \$
±300 t.m.	EB-10C ou EB-10S	95,90 \$	0	13,883 \$	32 934,90 \$
±700 t.m.	EB-5	101,90 \$	0	12,882	81 048,10 \$
Grand total					166 724,50 \$

Prix pour une équipe de pose complète : 135,00 \$/t.m.

Après analyse, la compagnie Sintra inc. s'avère être le plus bas soumissionnaire conforme à la demande de soumission. Par conséquent, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu d'octroyer le contrat de fourniture de béton bitumineux pour l'année 2012 à Sintra inc., région Estrie aux prix soumissionnés.

Adoptée.

2012-121**AVIS D’AFFICHAGE : OPÉRATEUR D’ÉQUIPEMENTS LOURDS : RÉSULTAT ET NOMINATION**

Un avis d’affichage ayant été produit pour un poste d’opérateur d’équipements lourds, les employés suivants ont apposé leur signature : Carl Thiboutot, Roch Hamel et Jacques Laroche. Par conséquent, il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu que M. Jacques Laroche soit nommé au poste d’opérateur d’équipements lourds, et ce, à compter du 9 avril 2012, au taux horaire d’un emploi de classe II selon la convention collective en vigueur.

Adoptée.

2012-122**ENGAGEMENT D’ÉTUDIANTS ET D’UN EMPLOYÉ OCCASIONNEL AUX TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu les étudiants et un employé occasionnel soient engagés pour la période estivale 2012 pour le service des Travaux publics :

NOM	TITRE DE L’EMPLOI	PÉRIODE D’EMPLOI
Stéphanie Savoie	Journalier (étudiante)	Du 2 mai au 2 septembre 2012
Alex Duchesneau	Journalier (étudiant)	Du 14 mai au 2 septembre 2012
Alex Marquis	Journalier (étudiant)	Du 23 mai au 2 septembre 2012
Bruno Cayer	Journalier à la voirie (occasionnel)	A compter du 30 avril 2012

Adoptée.

2012-123**TRAVAUX DE DÉPLACEMENT DE LA LIGNE AÉRIENNE D’HYDRO-QUÉBEC : RÉFECTION DU BOULEVARD SAINT-LUC**

Hydro-Québec ayant transmis son estimation relativement aux coûts pour le déplacement de la ligne aérienne électrique en prévision de la réfection du boulevard Saint-Luc au cours de l’été 2012, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu d’accepter les coûts préliminaires déposés par Hydro-Québec de 94 840,35 \$ taxes incluses.

Ces travaux consistent en l’enlèvement du réseau électrique sur le boulevard Saint-Luc entre la route 255 et la rue Manville-Est; enlèvement du réseau électrique sur la rue Manville entre le boulevard Saint-Luc et la rue Gaspé. Pour ce faire, ils devront prolonger le réseau de 250 mètres vers l’est le long de la route 255 à partir du boulevard Saint-Luc et prolonger le réseau de 125 mètres vers le nord sur la rue Gaspé vers la route 255.

Adoptée.

2012-124**TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE LA LIGNE AÉRIENNE D'HYDRO-QUÉBEC : DÉVELOPPEMENT DU PLATEAU DU ROI**

Hydro-Québec ayant transmis son estimation relativement aux coûts pour le prolongement de la ligne aérienne électrique pour le développement domiciliaire du Plateau du Roi, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu d'accepter les coûts préliminaires déposés par Hydro-Québec de 11 844,73 \$ taxes incluses. Ces travaux consistent à prolonger le réseau sur une distance d'environ 55 mètres. Cependant le montant que la Ville va payer est la différence des coûts entre un prolongement en bordure du boulevard Saint-Luc et un prolongement en arrière lot tel que demandé par la municipalité.

Adoptée.

2012-125**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-186 : RÈGLEMENT ABROGEANT LE TITRE 7 : « UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU POTABLE » ET DU TITRE 8 : « BRANCHEMENTS AUX AQUEDUC ET ÉGOUTS » DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL NUMÉRO 2001-36**

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie du règlement ordonnant et décrétant l'abrogation des sections 7 et 8 du règlement général numéro 2001-36, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu d'approuver ledit règlement et qu'il soit transcrit comme tel au Livre des règlements de la Ville d'Asbestos.

Adoptée.

2012-126**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-187 : RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION DE L'EAU POTABLE**

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie du règlement ordonnant et décrétant une nouvelle réglementation relative à la gestion de l'eau potable. Par conséquent, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'approuver ledit règlement et qu'il soit transcrit comme tel au Livre des règlements de la Ville d'Asbestos.

Adoptée.

AVIS DE MOTION**Règlement relatif aux raccordements au réseau d'aqueduc et des égouts**

Avis de motion est donné par le conseiller Jean Roy qu'à une séance subséquente, il proposera ou fera proposer une nouvelle réglementation relative aux raccordements au réseau d'aqueduc et des égouts.

2012-127**ENGAGEMENT COORDONNATRICE/SUPERVISEURE DU CAMP DE JOUR 2012**

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu d'entériner l'engagement de Mélissa Bélisle à titre de coordonnatrice/superviseure du Camp de jour de l'été 2012, et ce, pour la période du 30 avril au 17 août 2012 au taux horaire de 13 \$.

Adoptée.

2012-128**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE LIVRES À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE D'ASBESTOS**

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que la Bibliothèque municipale d'Asbestos présente un projet dans le cadre du programme d'aide aux projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes, et ce, afin de faire l'acquisition de documents tel que livres, livres sonores, dvd et disques compacts ainsi que l'abonnement à certains journaux et revues. Que madame Julie Fontaine, responsable de la Bibliothèque soit la personne mandatée pour signer la demande d'aide financière pour et au nom de la Bibliothèque municipale d'Asbestos.

Adoptée.

RAPPORT MENSUEL D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION

Le Conseil prend connaissance du rapport du mois de mars 2012 préparé par M. David Bélanger, directeur du Service de l'inspection, qui se détaille comme suit :

	NOMBRE DE PERMIS	VALEUR DÉCLARÉE	CUMULATIF
JANVIER	7	42 000 \$	42 000 \$
FÉVRIER	5	26 100 \$	68 100 \$
MARS	22	525 277 \$	593 377 \$

2012-129**DÉCISION SUR DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2012-001**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour l'immeuble du 231, rue Saint-Louis à Asbestos;

CONSIDÉRANT que la demande est à l'effet de réduire la marge avant secondaire du bâtiment complémentaire attaché à 6.33 mètres plutôt que les 7 mètres requis, tel que le prescrit le règlement de zonage numéro 2006-116 de la Ville d'Asbestos;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et a recommandé au Conseil d'accepter la demande;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'accorder la dérogation mineure visant l'immeuble du 231, rue Saint-Louis à Asbestos.

Adoptée.

2012-130

DEMANDE À RECYC-QUÉBEC : VERSEMENT DE LA COMPENSATION A LA RÉGIE INTERMUNICIPALE SANITAIRE DES HAMEAUX

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé du conseiller Alain Roy et résolu que la Ville d'Asbestos demande à Recyc-Québec, que la compensation à verser, dans le cadre du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, soit versée directement à la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux, le tout considérant ce qui suit :

- › que cette période est sous la juridiction de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux dont la Ville d'Asbestos est membre ;
- › que la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux est fondée de pouvoir dans ce dossier ;
- › que la Ville d'Asbestos lui délègue sa compétence pour tout ce qui est de la collecte et du transport des matières recyclables et des ordures ;
- › que la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux a assumée tous les frais de collecte et de transport durant cette période.

Adoptée.

2012-131

MANDAT DE COORDINATION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE INCENDIE – ACTION 5

CONSIDÉRANT la réception de l'attestation de conformité du ministre de la Sécurité publique en date du 24 novembre 2011 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT que la date d'entrée en vigueur du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Sources est le 21 février 2012;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'organiser un service d'entraide mutuelle de protection contre les incendies sur le territoire de la Ville d'Asbestos;

CONSIDÉRANT que la loi autorise une telle organisation en commun, en vertu des articles 569 du Code municipal et 468 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 33 de la Loi sur la Sécurité incendie concernant une entente intermunicipale prévue au schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT l'embauche d'un coordonnateur pour la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT la charge de travail pour la réalisation des actions inscrites au plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC ;

CONSIDÉRANT l'action 5 du plan de mise en œuvre qui se lit comme suit : « *Élaborer et entériner, avec la collaboration des municipalités, les ententes requises ou réviser celles existantes (entraide automatique, entraide mutuelle, fourniture de service, délégation de compétence) afin d'assurer un déploiement des ressources en conformité avec les objectifs arrêtés au schéma.* » ;

CONSIDÉRANT que la majorité des services de sécurité incendie, sur le territoire de la MRC des Sources, ne dispose pas du nombre de ressources nécessaires pour une intervention, tel que prévu dans les plans de mise en œuvre, découlant du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, de chacune des municipalités de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de définir l'entraide mutuelle, selon les besoins de chacune des municipalités lors d'un sinistre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu :

- QUE la Ville d'Asbestos délègue la tâche d'effectuer le travail d'organisation et de coordination pour la mise en place de l'action 5 inscrite au plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC des Sources;
- QUE la coordonnatrice en sécurité incendie de la MRC des Sources, Dominique Ratté, effectue l'entrée des données nécessaires pour la Ville d'Asbestos pour assurer le déploiement des ressources en conformité avec les objectifs arrêtés au schéma;
- QUE la coordination et la réalisation de l'action 5 du plan de mise en œuvre s'effectuent en collaboration avec les services incendie du territoire de la MRC et le centre d'appels régionalisé CAUCA via leur logiciel de déploiement automatisé;
- QU'une fois les données mises en place dans le logiciel CAUCA, le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos autorise l'activation des entraides automatisées avant sa mise en place pour la réalisation de l'action 5 du plan de mise en œuvre du schéma.

Adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR

- Un citoyen se questionne sur le permis de la fromagerie. De plus, il commente sur le point concernant les états financiers de l'Office municipal d'habitation. Finalement, il a quelques interrogations sur la soumission du boulevard Saint-Luc et la possibilité de surplus à payer.
- Une citoyenne se questionne aussi sur les états financiers de l'Office municipal d'habitation.
- Une citoyenne interroge le Conseil sur le choix de la firme conseil sur les matières résiduelles.

AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

- › La conseillère Nathalie Durocher remercie l'assemblée pour la proclamation de la Semaine de la santé mentale. De plus, elle incite le Conseil à rendre public un rapport concernant les parcs municipaux. Elle mentionne quelques mots sur la Grande vente de débarras et finalement, elle informe l'assemblée que la réunion annuelle du Comité Rue principale aura lieu en juin prochain.
- › Le conseiller Alain Roy fait un bilan de la Semaine du livre.
- › Le conseiller Serge Boislard informe l'assemblée de la tenue de rencontres pour information sur le compost et mentionne quelques mots sur les sites d'enfouissement.
- › Le conseiller Jean Roy mentionne qu'une réunion d'information aura lieu pour le public concernant la réfection du boulevard Saint-Luc.
- › La conseillère Nicole Forgues dit quelques mots sur la Semaine de la santé mentale, les activités à venir de la Maison des Familles, la Marche pour la santé ainsi que le tournoi de golf du maire.
- › Monsieur le maire termine en disant qu'il y a de l'information disponible sur le compost à l'Écocentre.

2012-132

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues que la présente séance soit levée à compter de 20 h 45.

Adoptée.

HUGUES GRIMARD, MAIRE

MARIE-CHRISTINE FRASER, GREFFIÈRE

/lg